



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL020

Date de convocation : 31 janvier 2018

Affichage du compte-rendu : 15 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Création d'emplois d'accroissement saisonnier d'activité

L'an deux mille dix huit, le huit février à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Danièle POTIRON, Martine BONNAUD, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Muriel PEILLON (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN)

Excusés / absents : Souade KACI, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Danièle POTIRON

En vertu de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités territoriales et établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Les services du centre technique Henri Arnaud se trouvent confrontés à un besoin de personnel saisonnier durant la période d'avril à août 2018. Ainsi, et afin de

maintenir l'exécution des travaux liés directement au rythme des saisons en espaces verts, il est proposé la création des emplois saisonniers suivants :

Services espaces verts :

- 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, du 1^{er} avril au 31 août 2018 ;
- 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} mai au 31 août 2018 ;

pour les travaux d'entretien et de fleurissement estival.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 août 2018, pour les besoins du service espaces verts, 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet (indice brut 347 - indice majoré 325) ;
- **CRÉE** à compter du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 31 août 2018, pour les besoins du service espaces verts, 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet (indice brut 347 - indice majoré 325) ;
- **DIT** que ces emplois seront pourvus dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 823 compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.